

NOTE DE SERVICE

N° 09-032-V37 du 22 juillet 2009

NOR : BCF Z 09 00032 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de juillet 2009

STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE AU CONCOURS INTERNE
D'INSPECTEUR STAGIAIRE DU TRÉSOR PUBLIC DE 2010

ANALYSE

Date d'application : 22/07/2009

MOTS-CLÉS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ; STAGE ;
INSPECTEUR STAGIAIRE DU TRÉSOR PUBLIC ; CONCOURS DE RECRUTEMENT

DOCUMENTS À ANNOTER

Néant

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 08-028-V37 du 12 juin 2008

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE		

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Sous-direction de la gestion des personnels et des parcours professionnels
École nationale du Trésor public

SOMMAIRE

1. MODALITÉS D'ORGANISATION DU STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE AUX ÉPREUVES ÉCRITES	3
1.1. Contenu de l'enseignement.....	3
1.2. Calendrier du stage.....	3
1.3. Lieu de déroulement du stage.....	3
2. CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
2.1. Conditions statutaires	3
2.2. Conditions d'assiduité et d'application à la préparation par correspondance	4
3. MODALITÉS D'INSCRIPTION	4
4. INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DU STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE AUX ÉPREUVES ORALES	4

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Demande de participation au stage de révision et de méthode aux épreuves écrites du concours interne pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du Trésor public de 2010	5
--	---

La direction générale des Finances publiques va organiser, comme les années précédentes, un stage de révision et de méthode aux épreuves écrites à plein temps au profit des agents de la catégorie B ou supérieure de la gestion publique, candidats au concours interne pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du Trésor public de 2010.

1. MODALITÉS D'ORGANISATION DU STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE AUX ÉPREUVES ÉCRITES

1.1. CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

Les travaux prévus durant le stage sont essentiellement consacrés à une *révision* accélérée des matières inscrites au programme.

Les participants se verront proposer :

- des séances de cours et des séances pratiques ;
- des conférences sur les attentes des membres de jurys ;
- des entraînements aux épreuves écrites et orales.

1.2. CALENDRIER DU STAGE

Compte tenu des dates des épreuves du concours fixées les 7 et 8 janvier 2010, le stage de révision et de méthode aux épreuves écrites d'admissibilité sera organisé du 2 novembre au 18 décembre 2009.

1.3. LIEU DE DÉROULEMENT DU STAGE

L'organisation du stage est confiée à l'École nationale du Trésor public – Établissement de Noisy-le-Grand.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les agents qui désirent participer au stage de révision et de méthode aux épreuves écrites doivent tout d'abord satisfaire aux conditions requises pour concourir au prochain concours interne d'inspecteur du Trésor public de 2010. Leur attention est attirée sur le fait que ceux qui seraient retenus pour le stage de révision, s'engagent ipso facto à concourir aux épreuves du concours interne d'inspecteur du Trésor public 2010.

Il est précisé que les contrôleurs stagiaires en formation initiale à l'École nationale du Trésor public – Établissement de Lyon du 1^{er} mars au 24 juillet 2009, ne sont pas autorisés à participer au stage de révision faisant l'objet de la présente note.

Les conditions requises sont les suivantes. Elles sont cumulatives :

2.1. CONDITIONS STATUTAIRES

Les candidats au concours interne d'inspecteur stagiaire du Trésor public doivent remplir les conditions fixées par le statut particulier des personnels de la catégorie A du Trésor public (cf. dispositions de l'article 8 du décret n° 2007-258 du 27 février 2007 modifiant le décret n° 95-869 du 2 août 1995).

Le stage est ouvert aux agents de la gestion publique de catégorie B ou d'un niveau supérieur qui comptent au 1^{er} janvier 2010, au moins quatre ans de services publics effectifs et qui sont inscrits à la préparation au concours de 2010. Le temps effectivement accompli au titre du service national vient, le cas échéant, en déduction de ces quatre ans.

En cas d'interrogation sur des *situations complexes* qui n'auraient pas été examinées au moment de l'inscription à la préparation, les documents correspondants, visés et signés par le chef du service des ressources humaines seront transmis au Centre national de gestion des concours (CNGC) par télécopie (03.20.62.82.79) ou par courriel (cngc.lille@dgfip.finances.gouv.fr), pour décision.

2.2. CONDITIONS D'ASSIDUITÉ ET D'APPLICATION À LA PRÉPARATION PAR CORRESPONDANCE

Seuls les agents dûment inscrits à la préparation 2010 peuvent effectuer une demande de participation au stage de révision.

Les candidats seront sélectionnés au stage de révision et de méthode aux épreuves écrites, en fonction de l'assiduité et de l'application qu'ils auront apportées à la préparation à distance et aux « galops d'essai », en application de la note de service n° 08-046-V37 du 3 novembre 2008.

Le bénéfice de ce stage n'est accordé qu'une seule fois. Toutefois, les candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours interne d'inspecteur du Trésor 2009 peuvent être admis, à titre exceptionnel, et *sous réserve des places disponibles*, à suivre le stage une seconde fois de façon consécutive. Ils seront également sélectionnés en fonction de leur assiduité à la préparation et de leurs notes obtenues aux galops d'essai.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur demande de participation au stage de révision et de méthode aux épreuves écrites, conforme au modèle annexé, pour le *4 septembre 2009 au plus tard* par la voie hiérarchique, à l'ENT – Établissement de Noisy-le-Grand « Service des préparations aux concours » – à l'attention de Monsieur Cyril TATIN, Immeuble Le Michel-Ange – 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX.

L'attention des responsables locaux est appelée sur le fait que *la date limite de réception des inscriptions doit être impérativement respectée*. Aussi leur est-il demandé de prendre toutes dispositions pour que les agents placés sous leur autorité puissent prendre connaissance de la présente note dans les meilleurs délais.

Le résultat de cette sélection sera vraisemblablement communiqué fin septembre 2009 sur le site dédié à la préparation au concours interne d'inspecteur du Trésor public (portail « Les femmes et les hommes » / espace « Les préparations aux concours »).

4. INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DU STAGE DE RÉVISION ET DE MÉTHODE AUX ÉPREUVES ORALES

Un stage de révision et de méthode exclusivement consacré à la préparation aux épreuves orales, se déroulera après les résultats d'admissibilité. Les modalités d'organisation de ce stage seront précisées ultérieurement.

LA TRÉSORIÈRE-PAYEUSE GÉNÉRALE,
DIRECTRICE DE L'ÉCOLE NATIONALE DU TRÉSOR PUBLIC,

MARTINE VIALLET

ANNEXE : Demande de participation au stage de révision et de méthode aux épreuves écrites du concours interne pour l'emploi d'inspecteur stagiaire du Trésor public de 2010

(la présente demande ne vaut pas inscription aux épreuves du concours)

Civilité (M, Mme, Mlle) : N° d'inscription à la préparation :
 NOM : Nom de jeune fille :
 Prénom : Date de naissance :
 Grade : Échelon :
 Codique du poste d'affectation :
 Date d'entrée dans l'administration¹ :
 Durée des services accomplis depuis votre entrée dans l'administration jusqu'au 1^{er} janvier de l'année du concours :
 Durée du service militaire obligatoire :

OPTION CHOISIE : Comptabilité SDT Informatique

À, le
(signature du candidat)

Avis motivé du supérieur hiérarchique direct (chef de poste, chef de service, ...).

À le
(avis + cachet et signature)

Le responsable local certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours interne d'inspecteur stagiaire du Trésor public de 2010 et formule son avis motivé.

À le
(avis + cachet et signature)

L'attention des candidats est appelée sur le fait que toute demande de participation non conforme à ce modèle et qui ne comportera pas les signatures requises sera rejetée.

NB : ce bulletin doit être complété et remis au service des ressources humaines pour transmission à l'ENT – Établissement de Noisy-le-Grand, service des préparations aux concours (à l'attention de Monsieur Cyril TATIN) – Immeuble Le Michel-Ange, 17 boulevard du Mont d'Est – 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX au plus tard le 4 septembre 2009.

¹ Un état des services sera joint à la demande lorsque le candidat sollicitera la prise en compte au titre de l'ancienneté requise, de services accomplis avant son entrée dans les services du Trésor public ou dans la Fonction publique.

ISSN : 0984 9114